



© Conservatoire du littoral

POLDER DE MORTAGNE-SUR-GIRONDE APRÈS LA RUPTURE DES DIGUES (CHARENTE MARITIME).

L'élévation du niveau marin, de même que l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes, affaiblira les digues de protection des polders. La rupture de ces ouvrages, ou leur dépassement par la marée, rendra à la mer les terrains qui lui avaient été confisqués. Une transformation radicale des milieux est donc prévisible. Ces modifications écosystémiques peuvent représenter des opportunités intéressantes de re-naturation de certains sites de faible intérêt économique.

Chaud et froid sur le littoral

Quel impact le changement climatique aura-t-il sur la montée des eaux, sur les propriétés foncières et les écosystèmes ? Le Conservatoire du littoral a cherché à le savoir.

Le réchauffement climatique de la basse atmosphère devrait avoir des répercussions sur l'évolution des côtes. En effet, il provoquera une élévation du niveau moyen de la mer et certains modèles prévoient une augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes. On peut donc s'attendre à une accélération de l'érosion des plages et des falaises mais aussi à une extension des submersions temporaires ou permanentes sur les espaces côtiers bas et à l'accentuation de la salinisation des eaux littorales aussi bien superficielles que souterraines.

Le Conservatoire du littoral a lancé en 2002 une étude visant à évaluer les effets sur ses terrains de scénarios d'érosion et de submersion d'ici à la fin du 21^e siècle. La première phase a été consacrée à l'étude de dix sites pilotes afin de mettre en place une méthodologie applicable à l'ensemble du patrimoine de l'établissement. La seconde phase a

étendu l'étude prévisionnelle à la totalité des sites déjà acquis par le Conservatoire, mais aussi à ceux qu'il a l'intention d'acquérir dans les prochaines années. Les résultats, nécessairement entachés d'incertitudes, ont cependant permis d'établir une évaluation globale des surfaces, aujourd'hui émergées, qui pourront être recouvertes par la mer d'ici à 2100, par érosion ou par submersion (figure). Ils montrent que l'élévation du niveau de la mer attendue au cours du 21^e siècle devrait avoir un impact relativement modeste sur les sites du Conservatoire du littoral, même si certains terrains devraient être particulièrement affectés par l'érosion ou par la submersion. C'est dans cette perspective que les résultats ont été discutés avec les partenaires et les gestionnaires des sites du Conservatoire lors d'un atelier organisé au Palais de la découverte (www.conservatoire-du-littoral.fr).

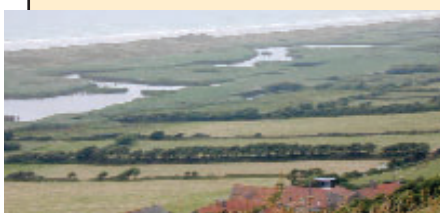
Une troisième phase de l'étude entend poursuivre la réflexion sur l'adaptation des modes de gestion des sites vulnérables à cette nouvelle conjoncture, notamment dans les polders aux digues fragiles et en mauvais état, et sur la modification éventuelle de la stratégie d'acquisition foncière de l'établissement. ■

CHRISTINE CLUS-AUBY

>>> **Mél: c.clus-auby@wanadoo.fr**

LA MARE DE VAUVILLE (MANCHE)

Le bourrelet dunaire mince et peu élevé qui sépare la mare de Vauville des eaux de la Manche est très fragile. Même si le recul du trait de côte devrait être relativement modeste dans ce secteur (de l'ordre d'une quarantaine de mètres d'ici à 2100) et s'il devrait rouler sur lui-même en accompagnant le déplacement de la ligne de rivage, l'éventualité de sa rupture sous l'effet des tempêtes doit être envisagée. Les terrains topographiquement bas situés en arrière de cette dune, occupés par une mare d'eau douce et par des zones humides, pourraient par conséquent être envahis par les eaux marines avant la fin du siècle. Une modification de l'écosystème est donc probable, qui verra un marais salé prendre la place de l'environnement dulçaquicole (d'eau douce) actuel. ■



© Fernand Vaugier

soit 1,2% de la surface de ses biens foncières actuels, et 1514 ha, soit 1% de la surface de son patrimoine futur (constitué des terrains qu'il possède déjà et de ceux qu'il a l'intention d'acquérir).

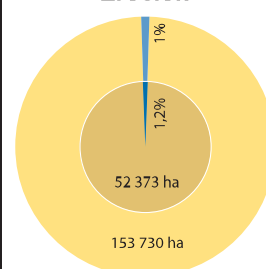
Submersion des marais maritimes : 1 350 ha, soit 3% de ses biens actuels, et 3073 ha, soit 2,6% de son patrimoine futur, pourraient être affectés de submersions suffisamment fréquentes pour modifier les caractères écologiques de ces milieux.

Submersion totale : elle prend en compte les marais maritimes déjà comptabilisés dans le graphique ci-contre mais aussi les polders, terres dès aujourd'hui potentiellement submersibles puisque situées en-dessous du niveau marin actuel. L'éventualité de submersion de ces terres endiguées dépend davantage de l'entretien des ouvrages qui les protègent que de l'élévation du niveau marin, de l'ordre de 44 cm, attendue d'ici à 2100. Dans ces conditions, 5 000 ha, soit 10% de ses biens foncières actuels, et 30 000 ha, soit 21% de son patrimoine futur doivent être considérés comme susceptibles d'être submergés avant la fin du siècle en cours.

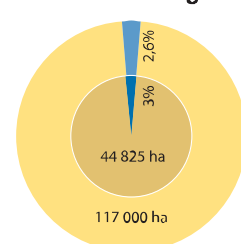
Part de la surface des sites du Conservatoire du littoral susceptible d'être érodée ou submergée à l'horizon 2100.

Le disque central est proportionnel à la surface renseignée des sites acquis, la couronne à celle des acquisitions futures. En bleu, la part des surfaces érodées ou submergées.

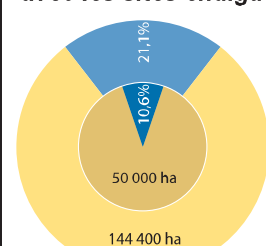
Érosion



Submersion hors sites endigués



Submersion avec les sites endigués



D'après le Conservatoire du littoral